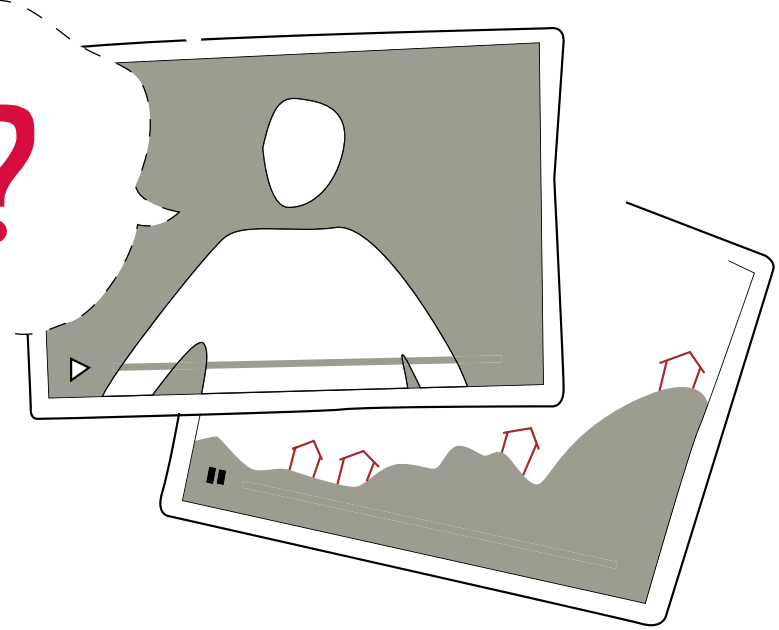




Qu'est-ce qu'un « Schéma de Cohérence Territoriale » ?



UN OBJECTIF COMMUN

Le Schéma de Cohérence Territoriale (aussi appelé « SCoT ») est une stratégie commune, une **feuille de route** permettant de **coordonner les politiques publiques**.

Il oriente l'écriture des PLUi et les projets tout en permettant une **interprétation locale**.

UNE PROJECTION

Le SCoT envisage l'évolution du territoire sur une période d'environ **20 ans**. Cette durée permet de réfléchir aux **équilibres** entre les communes.

UN OUTIL JURIDIQUE

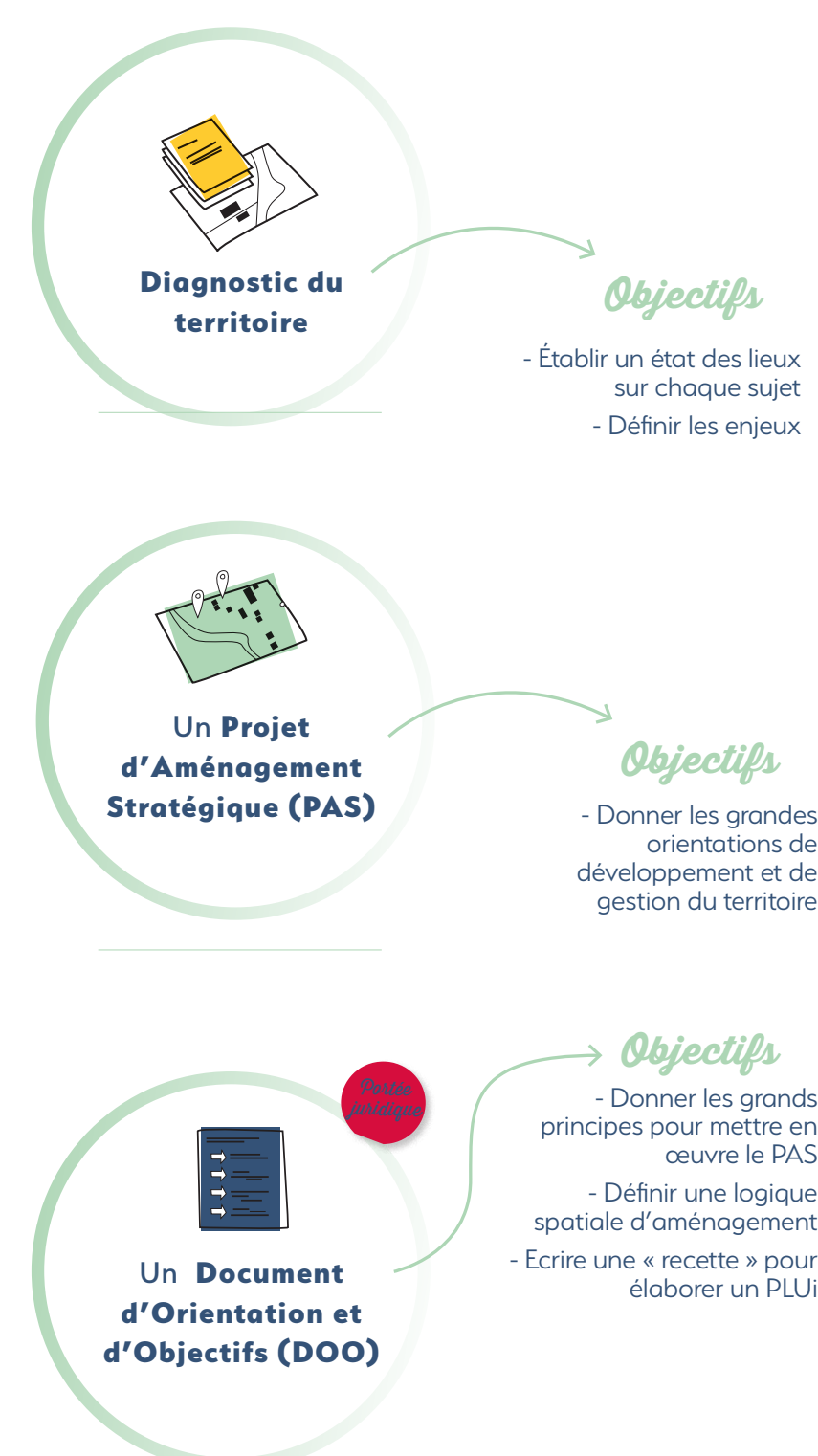
L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale est cadrée par le **Code de l'Urbanisme**.

Ce « schéma » servira ensuite de **référence** pour évaluer si certains projets ou documents s'inscrivent dans la **logique** retenue pour le territoire.

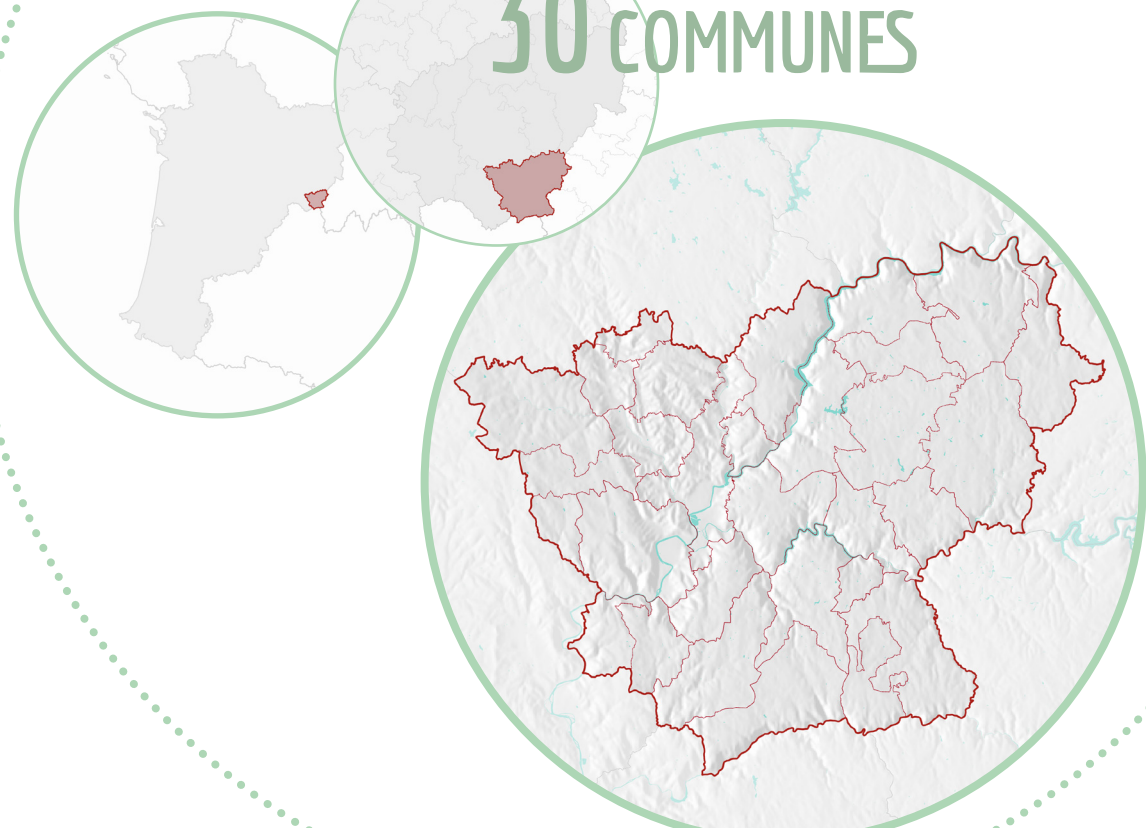
A quoi ce schéma servira-t-il ?



UN SCHÉMA PENSÉ EN TROIS TEMPS :



UN SCHÉMA COMMUN À 30 COMMUNES



UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Le **point de départ** est une vision commune des problématiques du territoire, discutées avec des partenaires représentatifs de la diversité des usages du sol.

DES ORIENTATIONS LOCALES

Les orientations retenues par les élu-e-s du territoire ont été nourries par des **échanges** avec d'autres territoires, divers regards extérieurs.

UN DOCUMENT PARTAGÉ AVEC LES COMMUNES

Les **élus communaux** ont été associés à l'élaboration du document, par la tenue d'**ateliers** sur des points spécifiques, la relecture des orientations du projet et l'information sur l'état d'avancement du projet.

La réussite du document implique en effet un **partage** du projet aux différentes échelles de la vie locale.

Comment le document a-t-il été élaboré ?



Voyage et échanges au Parc naturel régional des Grands Causses



Intervention de Mme Barthe, enseignante à l'université de Toulouse



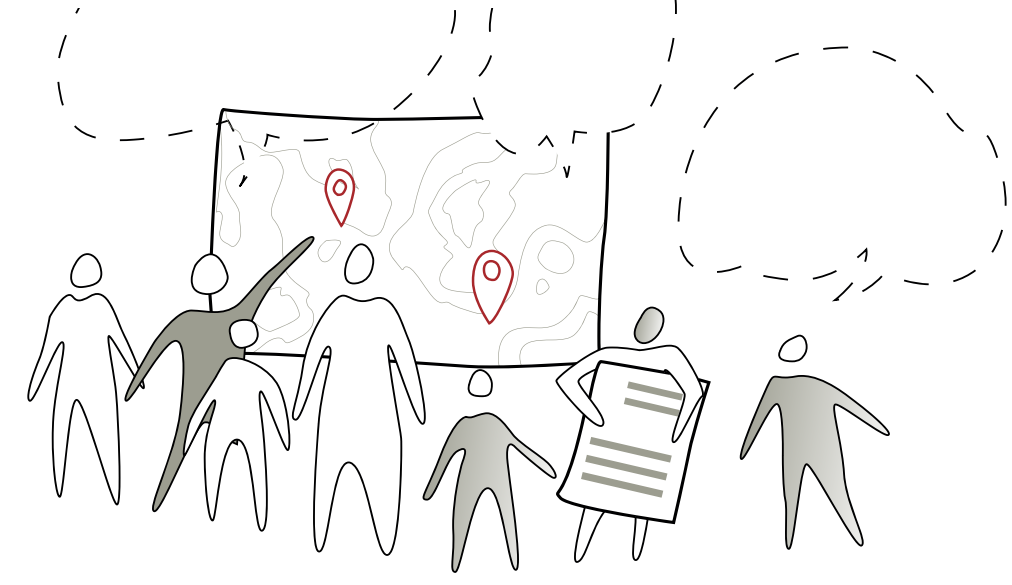
Atelier de prospective



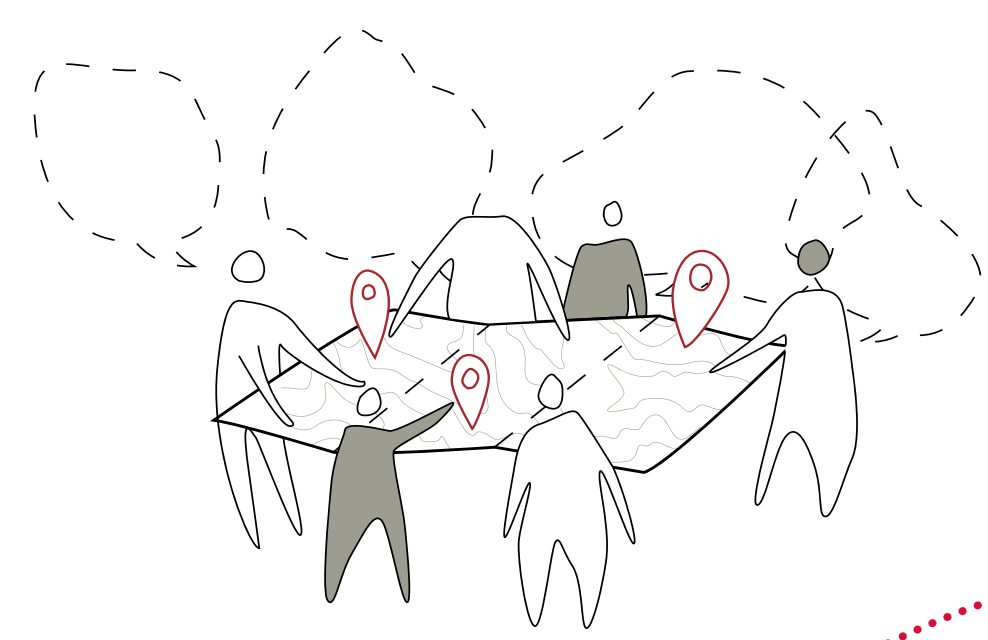
Travail d'appropriation du Projet d'Aménagement Stratégique : mise à l'épreuve par les projets locaux

Quelles sont les problématiques traitées par le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale a pour mission de projeter une vision locale à travers le prisme des outils de l'urbanisme partagés par l'ensemble des communes du territoire français.



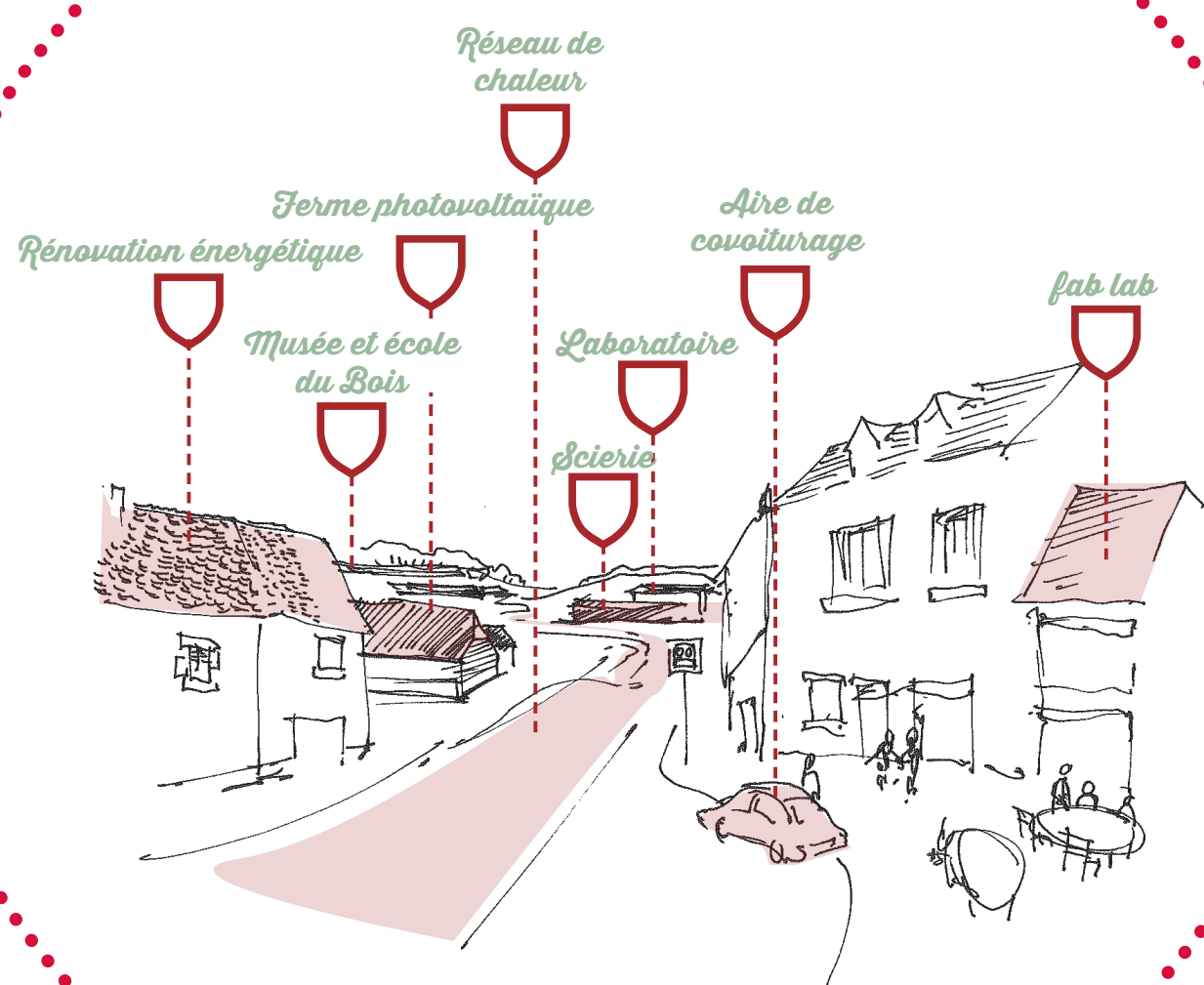
Quelles sont les principales orientations et les principaux outils du SCoT ?



UN SCÉNARIO PROACTIF

Face à l'option d'un scénario « décroissant » et d'un scénario « vitrine », les élus ont choisi une option proactive, ne se contentant pas de répondre aux évolutions démographiques à l'œuvre, mais en imaginant une inflexion et in fine, une certaine **revitalisation** du territoire.

Cette inflexion démographique est motivée par un **projet global** de redynamisation du territoire.



LES AVIS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le conseil communautaire a transmis un projet de SCoT pour avis aux partenaires institutionnels de la communauté de communes : de l'Etat aux communes et territoires voisins, en passant par la Région, la Chambre d'Agriculture, la Mission Régionale d'Autorité environnementale, etc.

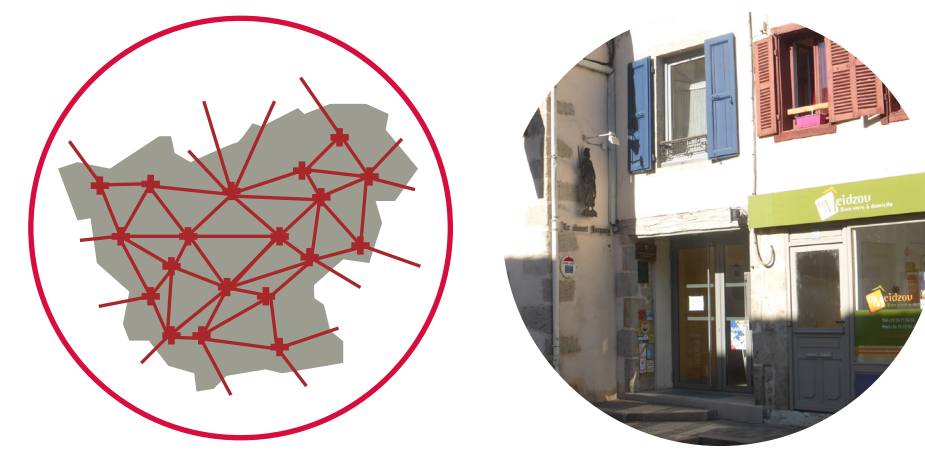
Seize avis ont ainsi été reçus entre novembre et février, la plupart étant favorables (avec ou sans réserves).

La prise en compte de ces avis ont permis d'améliorer le contenu du SCoT, par de nouveaux objectifs chiffrés de densité, de modération de la consommation d'espaces, la qualification des villages du territoire.

La prise en compte des avis reçus



LA MOBILISATION DU TERRITOIRE



Des initiatives locales, spontanées ou non, créent du lien social et des formes de solidarité sur le territoire.

UNE TERRE DE VILLÉGIATURE À LA SAISONNalité MARQUÉE



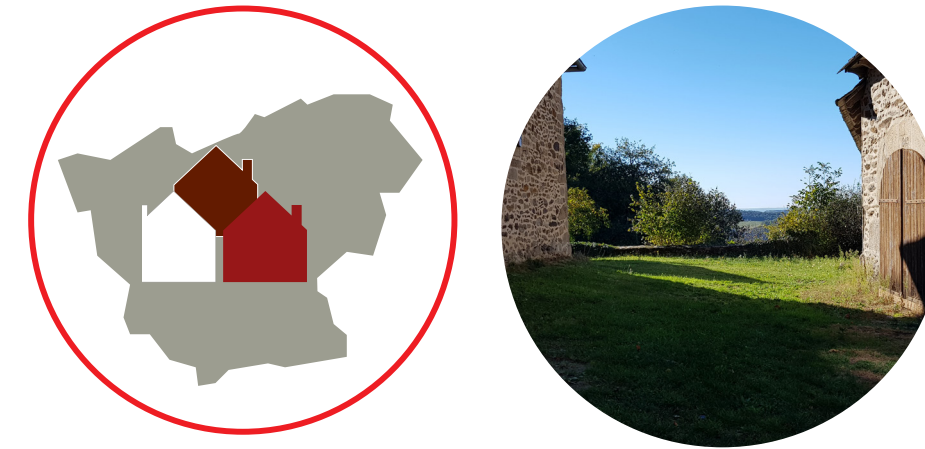
Les activités humaines du territoire sont en partie rythmées par la saison touristique.

UN TERRITOIRE EN QUÊTE D'AUTONOMIE



Le territoire est en proie à une forme de dévitalisation, qui se traduit notamment par des difficultés d'accès aux services.

CONSTRUIRE AVEC L'EXISTANT : ENTRE RÉHABILITATION ET RÉINTERPRÉTATION



Les constructions anciennes reflètent l'histoire, la géologie, etc. Le réemploi de ce patrimoine est un enjeu.

LA VALORISATION DES MOTIFS PAYSAGERS REMARQUABLES D'UN PAYS « COUPÉ »



Les motifs paysagers du territoire présentent une multiplicité d'atouts pour celui-ci.

UN TERRITOIRE « CONSTELLATION »



La dispersion des hameaux et des bourgs amènent de nombreuses questions d'aménagement du territoire.

UN TERRITOIRE « ACTIF » ET DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX



L'activité économique est un enjeu d'un territoire qui subit également la déprise de l'emploi local.

UN TERRITOIRE « REFUGE » POUR LA BIODIVERSITÉ



Différentes trames écologiques font la richesse de la Xaintrie et appellent à une gestion adaptée des habitats.

UN TRAIT D'UNION ENTRE AUVERGNE ET LIMOUSIN

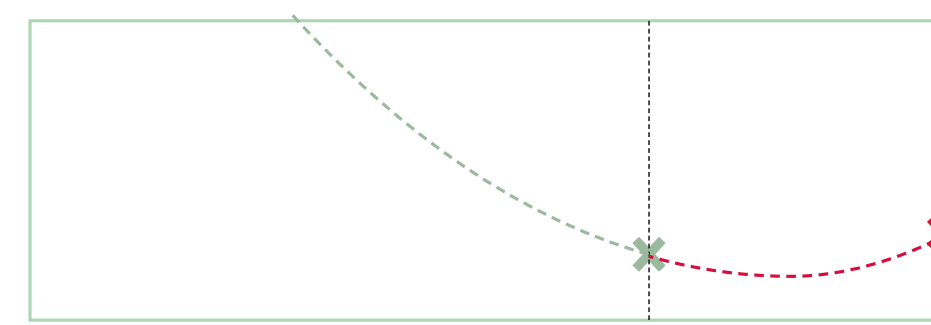


La communauté de communes est un espace de transitions sous différents angles.

UN TERRITOIRE ACTIF

Le premier axe du Projet d'Aménagement Stratégique insiste sur la nécessité de stimuler les initiatives économiques et sociales sur le territoire, préalables à l'attractivité démographique du territoire.

Viser un regain démographique



- des objectifs chiffrés de réduction de la **vacance** des bourgs
- des besoins fonciers estimés en vue d'une **inflexion démographique** et d'une redynamisation du tissu économique local

LA GESTION DURABLE DES ESPACES

Ce second axe appuie sur la nécessité de projeter un mode de développement durable, afin de respecter un cadre de vie exceptionnel de par les paysages perceptibles, les écosystèmes.

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

0-10 ans
évolution par rapport
aux années passées

- 57%

10-20 ans
évolution par rapport
aux années passées

- 74%

- des mesures de protection adaptées aux **milieux écologiques**
- des **protections paysagères** aux abords des sites remarquables
- des objectifs de réduction de la **consommation d'espace** et de limitation de l'**artificialisation des sols**

UNE ARMATURE DE TERRITOIRE

Le dernier axe aborde l'armature sur laquelle s'ancre le projet de territoire : un espace de contraintes topographiques où l'accessibilité et la solidarité sont des enjeux de taille.

Organisation la coordination des politiques publiques



- des principes de répartition de la **production de logements** entre les pôles et des aires géographiques
- une offre foncière pour les **artisans** réfléchi à l'échelle de bassins
- l'accueil de **grands commerces et d'équipements** d'envergure à Argentat et Saint-Privat

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

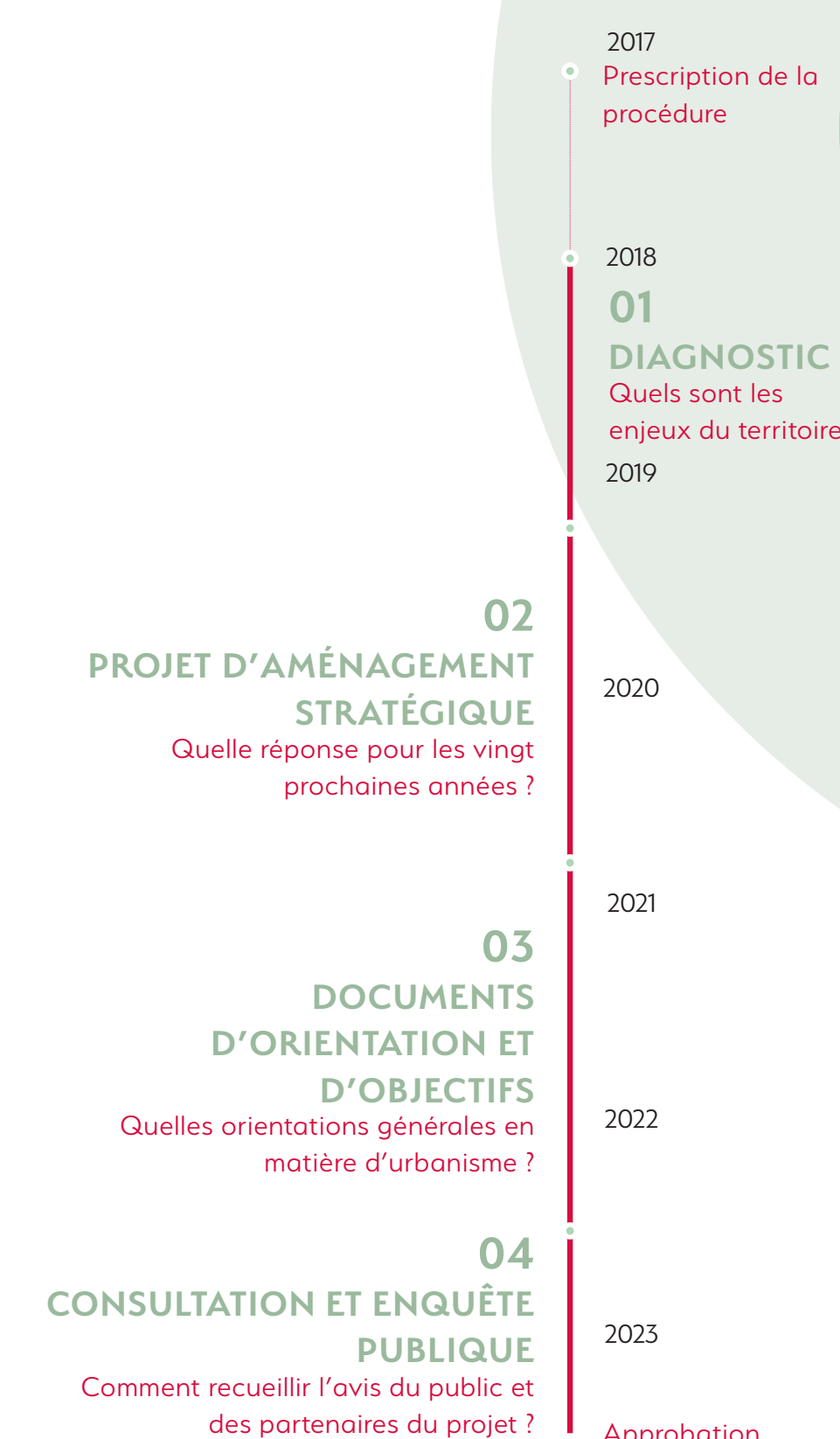
En complément des modalités de concertation ayant accompagné la procédure, une enquête publique s'est tenue de manière à recueillir l'avis de tout un chacun.

En l'occurrence, une quinzaine de mentions écrites sur les registres de consultation et une trentaine d'avis numériques ont permis l'amélioration de la lisibilité du document (notamment par le biais de ce panneau), une meilleure prise en compte des ressources en eau dans le développement des villages et des bourgs, la reconsidération de la maturité de projets d'équipement.

Elle a également permis de reconsidérer les conditions de la concertation pour les prochains documents que mènera la collectivité (PLU(i) notamment).



LE CALENDRIER



Protéger les espaces sensibles



Orienter la production des prochains logements : emplacement, caractéristiques, existant/neuf